

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALEILLE Séance du 12 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

<b>Date de convocation</b> :	5 novembre 2024	<b>Date d'affichage</b> :	5 novembre 2024
------------------------------	-----------------	---------------------------	-----------------

L'an deux mille vingt-quatre et le douze novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **BOUCHARD Éric**, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents** : BOUCHARD Éric, CREPIAT Annie, GARDON François, VIRICEL Christelle Adjoints, CHALANDON Edith, PLOTON Laura, POYET Bruno, VERICEL Géraldine, FRANCE Jean-Marie, CHALLET Thierry, VENET Marie-Louise, DEROSIER Philippe

**Absents excusés** : FLAMAND Robert, ROLLAND Yann, MARGOTAT Lydie

**Secrétaire de séance** : VIRICEL Christelle

## DEL1/12-11-24 – Avancement de grade : suppression et création d'emploi

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint expose au Conseil Municipal, qu'actuellement un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est inscrit au tableau des effectifs de la commune de Valeille pour 27 heures hebdomadaires.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Intercommunal, en date du 19 septembre 2024, l'agent sur cet emploi peut prétendre à un avancement de grade, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, sans condition d'examen.

Il propose donc de supprimer cet emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à raison de 27 heures hebdomadaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203192-20241112-DEL1\_12-11-24-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2024

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération.
- **CREE** à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024, un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, à raison de 27 heures hebdomadaires.
- **SUPPRIME** à compter du 31 décembre 2024, un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 27 heures hebdomadaires.
- **IMPUTE** les dépenses correspondantes au chapitre 012.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la nomination de l'agent sur cet emploi selon les conditions statutaires et réglementaires.

**ADOPTÉE** à l'unanimité des membres présents.  
Expédition conforme au registre

La secrétaire de séance,  
Christelle VIRICEL



Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Éric BOUCHARD